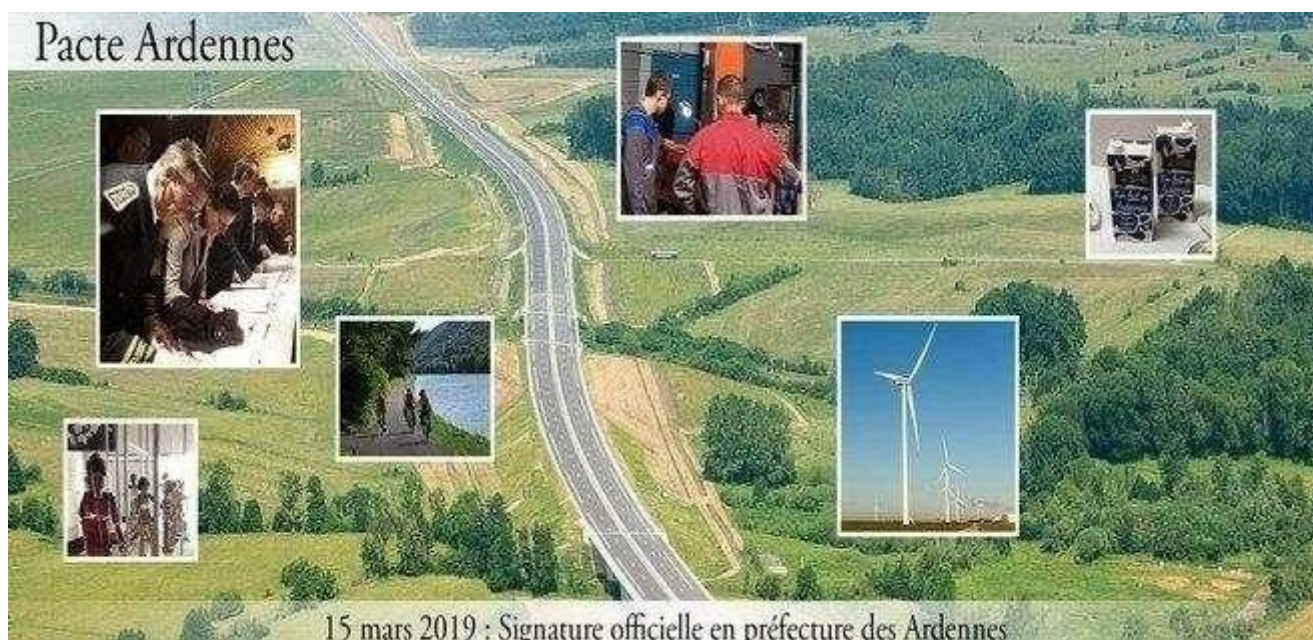


---

# DOSSIER DE PRESSE

## *Pacte Ardennes*

---



**D**acte  
**Ar****D**ennes

28 Juin 2019

# Les Ardennes en quelques chiffres

275 371 habitants.

150 000 hectares de forêt soit 28 % du territoire.

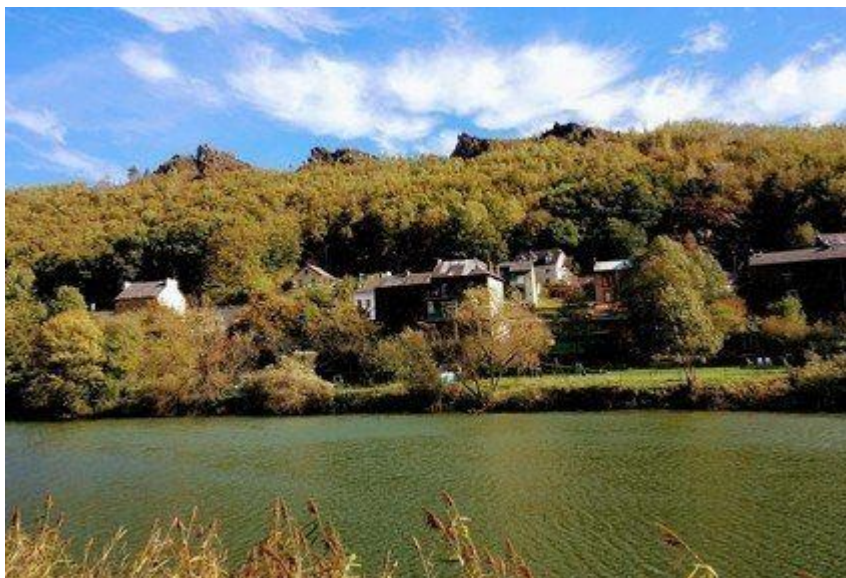
+ de 3000 exploitations agricoles.

70 % des entreprises départementales bénéficient d'un label de qualité ou d'une certification pour haute technologie.

– 3,6 % de population sur les dix dernières années

2 Ardennais sur 10 vivant sous le seuil de pauvreté.

53 habitants /km<sup>2</sup>



## *Le Pacte Ardennes c'est :*

- Un ensemble d'engagements réciproques de tous les acteurs du territoire
- Un Pacte destiné à renforcer l'attractivité du département des Ardennes à tous points de vue en s'appuyant sur ses nombreux atouts
- Une démarche dynamique et pérenne qui a vocation à s'enrichir au regard des projets portés par le territoire pour changer concrètement la vie quotidienne des habitants, les acteurs économiques et sociaux
- Une méthode qui s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'adapter ses politiques publiques au plus près des réalités locales et des enjeux portés par les acteurs du territoire
- Une identification du Pacte à travers la mise en place récente du logo ci-dessous



## **Le Pacte Ardennes en quelques chiffres**

**17** groupes de travail qui ont œuvré en vue de l'élaboration du Pacte fédérant  
près de **730** participants

- **3** niveaux de gouvernance
- Un pilotage au plus près du préfet des Ardennes
  - Un comité directeur
  - Un comité de pilotage

+ **de 190** projets présentés lors de la restitution des groupes de travail

**71** fiches-action actées à ce jour

**61** fiches-projet

**près de 81** millions d'euros investis à ce jour

### **Suivi du Pacte et modalités de pilotage**

#### **Un pilotage quotidien par le préfet des Ardennes :**

- \* Un Pacte piloté au quotidien et au plus près par le préfet du département
- \* Un appui fort des services régionaux, sous l'autorité du préfet de région
- \* Un soutien du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), avec comme perspective le déploiement de la future Agence nationale de cohésion des territoires
- \* Un préfet épaulé par une direction de projet, articulée actuellement autour de quatre sous-préfets.

#### **Un comité directeur :**

- \* Un comité directeur se réunissant au moins deux fois par trimestre
- \* Un Pacte qui associe les principaux acteurs du territoire autour du préfet : collectivités territoriales et acteurs associés (Université de Reims Champagne-Ardenne, Banque des territoires, ADEME, ANAH...)
- \* Un comité qui valide les nouvelles fiches-actions faisant uniquement appel à des financements ou modalités de mise en œuvre au plan déconcentré

#### **Un comité de pilotage :**

- \* Un comité regroupant l'ensemble des parties prenantes au Pacte et les membres du comité directeur
- \* Un comité se réunissant au moins trois fois par an sous l'égide du préfet des Ardennes

# **Les quatre grandes orientations du Pacte Ardennes**

## **1) Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennes**

- \* Les Ardennes sont confrontées à des fragilités liées à l'emploi et à la formation
- \* Le Pacte prévoit de développer des initiatives concrètes en faveur des élèves ardennais de la maternelle à l'université en passant par le renforcement de l'accueil des apprentis et l'élargissement de l'offre de formation afin notamment de permettre aux étudiants de rester dans le département
- \* Faire des Ardennes un département pilote en matière d'innovations dans le domaine de l'enseignement
- \* Accompagner vers le retour à l'emploi, des Ardennais éloignés du marché du travail

## **2) Construire une valorisation d'excellence du patrimoine ardennais bâti et naturel**

- \* Le département se caractérise par une diversité de paysages remarquables, un riche patrimoine naturel et un patrimoine historique inestimable
- \* L'État et les partenaires locaux se sont entendus pour agir concrètement en faveur de la valorisation des atouts du territoire
- \* Réhabiliter l'habitat dégradé, et résorber des friches naturelles
- \* Rénover thermiquement des bâtiments publics et privés pour répondre aux défis de la lutte contre le réchauffement climatique

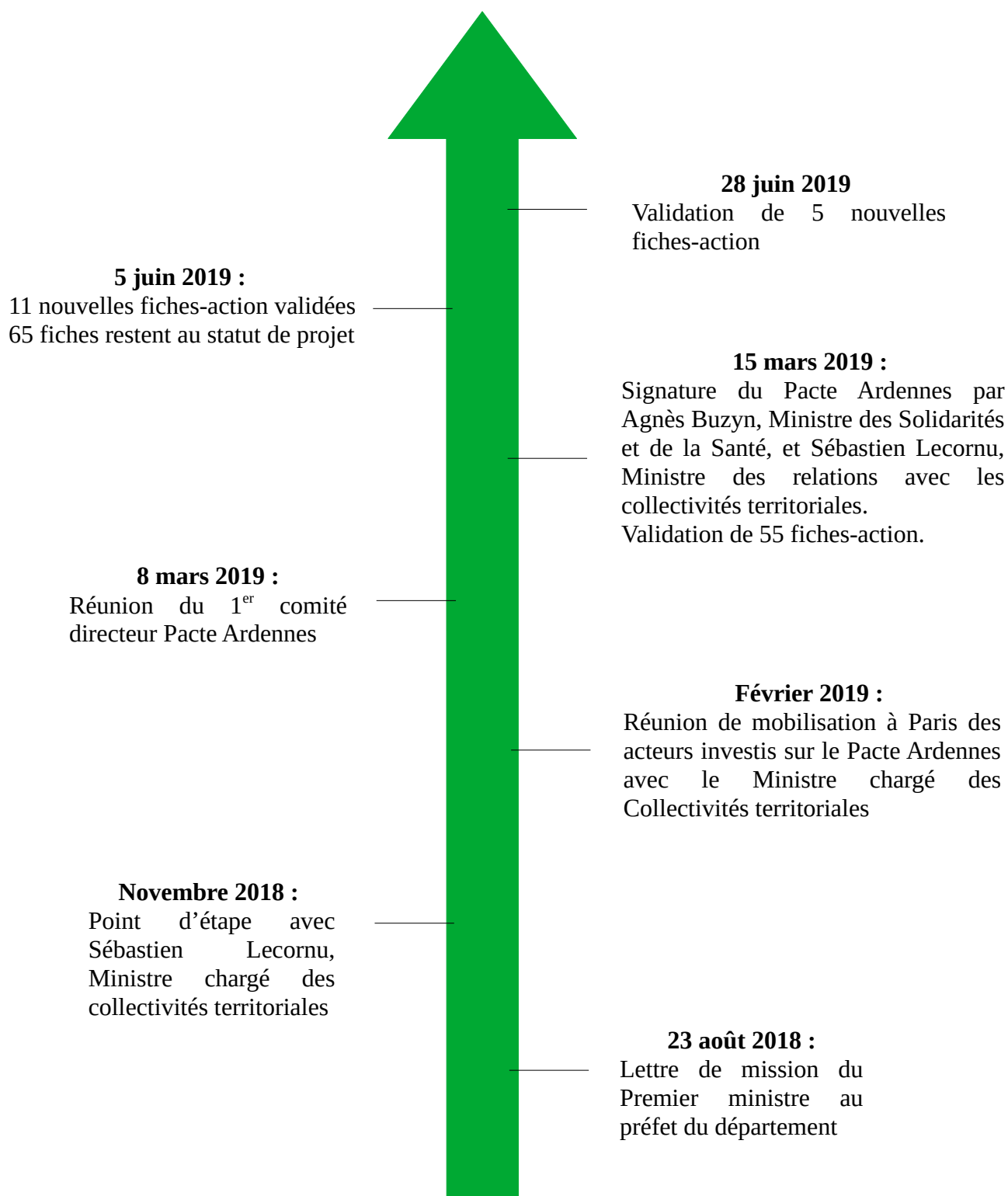
## **3) Faire prendre de l'avance aux filières économiques face aux mutations en cours**

- \* Soutenir les filières économiques du territoire afin de renforcer son attractivité
- \* Développer un nouveau pôle technologique à partir de l'acquis que constitue la plateforme « Platinum 3D »
- \* Soutenir les agriculteurs au développement de la filière bio
- \* Développer la filière bois et les énergies renouvelables
- \* Promouvoir plusieurs projets touristiques de grande ampleur
- \* Valoriser la dimension internationale et transfrontalière du département

## **4) Accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes**

- \* Améliorer l'accès des Ardennais aux services publics
- \* Moderniser les infrastructures de transports, développer l'offre médico-sociale en faveur d'un territoire riche et inclusif
- \* Promouvoir le département des Ardennes comme terre d'accueil des publics seniors grâce à une offre adaptée et de services dédiés
- \* Se donner les moyens d'avoir des infrastructures en relation avec cette localisation transfrontalière

## *Le Pacte Ardennes dans sa phase active :* *Les principales étapes*





## *Quelques actions phares du Pacte Ardennes*

Grâce au Pacte Ardennes, les Ardennes bénéficient de certains dispositifs expérimentaux initiés par le Gouvernement. Les principaux dispositifs sont les suivants :

### Les emplois francs :

Si le Pacte Ardennes permet d'apporter des réponses locales aux difficultés du territoire, il constitue également un cadre d'expérimentation privilégié. Notre département expérimente ainsi certains dispositifs nationaux. Par exemple, le dispositif des emplois francs permet à une entreprise ou une association embauchant un demandeur d'emploi habitant en quartier prioritaire de bénéficier d'une prime pour l'embauche en CDI ou en CDD de plus de 6 mois.

Le Gouvernement a en effet souhaité étendre dès avril 2019 les territoires d'expérimentation de ce dispositif. Ainsi le nouveau périmètre géographique inclut désormais l'**ensemble des quartiers prioritaires de sept territoires métropolitains, parmi lesquels les Ardennes**, ainsi que l'ensemble des départements et régions d'outre-mer. Dans les Ardennes, la dotation est à ce stade de 59 emplois francs.

En guise d'exemple d'actions, cette mesure met en œuvre la **fiche-action n°97 du Pacte Ardennes** : « Favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en mobilisant le dispositif emplois francs ».



## Territoires d'industrie :

C'est également dans le cadre du Pacte Ardennes que le territoire Nord-Est Ardennes a été retenu en novembre 2018 pour la mise en œuvre du dispositif « *Territoires d'industrie* ». Une enveloppe de **1,3 milliard d'euros** est allouée à la redynamisation de 124 bassins industriels, qui vont également bénéficier de mesures spécifiques.

L'État a en effet identifié **quatre besoins** de ces territoires et propose d'y répondre par un « *panier de services* » comprenant 17 actions dont ils pourront se saisir :

- **recruter** en renforçant, par exemple, l'offre de formation aux métiers industriels
- **attirer en** mobilisant les opérateurs de l'État tels que la Banque des territoires, Business France, BPI France pour appuyer les projets des Territoires d'industrie
- **innover** en permettant notamment aux PME d'accéder à la recherche et développement et en les accompagnant dans la transition vers l'industrie du futur
- **simplifier** en facilitant les demandes de dérogation administrative pour mettre en œuvre les projets

L'industrie fait partie de l'identité des Ardennes et doit contribuer à sa redynamisation économique. Le bassin d'emploi de Charleville-Mézières est par exemple la **13<sup>e</sup> zone d'emploi la plus industrielle (28,9 %** des effectifs salariés travaillent dans l'industrie) de la région Grand Est.

Le dispositif « *Territoires d'industrie* » bénéficie également du soutien du dispositif de Business France à l'export, via une expertise qui vise d'une part à renforcer l'attractivité du territoire (diagnostic et stratégie d'attractivité, communication auprès d'investisseurs étrangers, prospection...) et, d'autre part à développer ses capacités d'exportation.

## Le Service National Universel (SNU) :

Le département des Ardennes est également un département expérimentant le Service National Universel (SNU). Du 16 au 28 juin 2018, plus de 2000 jeunes volontaires âgés de 15 à 16 ans ont participé à la phase de préfiguration du SNU dans 13 départements, un par région métropolitaine et un département d'outre-mer. À terme, le SNU deviendra obligatoire et concernera l'ensemble d'une classe d'âge, soit environ 800 000 jeunes par an.

Ce Service National Universel a 4 objectifs principaux :

- Accroître la cohésion et la résilience de la nation en développant une culture de l'engagement
- Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge
- Renforcer l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel
- Valoriser les territoires, leur dynamique et leur patrimoine culturel

Dans les Ardennes, **182 jeunes venus de 12 départements différents** ont participé à cette expérience au lycée de Bazeilles. Le service a commencé par la levée des couleurs le lundi 17 juin en présence du Préfet des Ardennes.

Pour mémoire, le service national universel représente un investissement de 2 000 € par jeune.





### Le Pass culture :

Le ministère de la Culture a pour vocation de rapprocher la culture de tous les citoyens, et notamment des jeunes via le Pass culture. Il a pour ambition de susciter l'envie des jeunes générations à participer à la culture, et de leur donner accès à des propositions artistiques et culturelles sur tout le territoire. Depuis le 4 juin 2019, les Ardennes participent à ce dispositif expérimental.

La **fiche-projet n°130 du Pacte Ardennes** relative à cette expérimentation a été validée en CODIR du 28 juin 2019.



## Cités éducatives :

Les cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il s'agit d'une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le Gouvernement cherche ainsi à fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics.

Ce label « *cités éducatives* » a été présenté par le Ministre de l'éducation Nationale, et le Ministre chargé de la ville et du logement. Dans le cadre du Pacte Ardennes, le quartier de la Ronde-Couture à Charleville-Mézières, quartier prioritaire de la politique de la ville, bénéficiera de ce dispositif.



## **Cinq nouvelles fiches-projet validées** **lors du CODIR du 28 juin 2019**

### ***1) Fiche-projet 16 bis : Mettre en œuvre une politique volontariste pour la résorption des friches :***

Le département des Ardennes est marqué par un passé industriel fort, avec une présence marquée de l'industrie métallurgique. Les crises économiques et la désindustrialisation associée ont affecté le tissu industriel, artisanal et commercial ardennais, générant de nombreuses friches de différentes natures (industrielle, artisanale, commerciale, mais aussi militaire, hospitalière ou autre).

Ainsi, leur requalification constitue un enjeu majeur pour l'attractivité des Ardennes. Ces sites peuvent ainsi offrir des perspectives de développement à proximité ou à l'intérieur des zones urbaines, en réduisant la consommation d'espace en périphérie. Dans certains cas, il s'agit, de plus, d'un patrimoine bâti qui mérite d'être conservé pour son architecture remarquable.

L'action envisagée permet de réparer la mise en œuvre d'une politique volontariste de résorption des friches. Pour ce faire, cette dernière se décline en deux volets :

- 1) L'organisation d'une journée technique d'information sur la reconversion des friches organisées par l'EPFL, prévue pour octobre 2019*
- 2) L'organisation d'un atelier avec chacun des EPCI concernés par la problématique de résorption des friches, prévue pour l'Automne 2019*

L'action vise ainsi à sensibiliser les élus et les techniciens aux aspects méthodologiques afin de faciliter leurs prises de décision dans les démarches de résorption des friches.

### ***2) Fiche-projet 25.1 : Accompagner la création d'une société d'économie mixte pour le développement des énergies renouvelables – Partie Étude :***

Ce projet vise à mettre en place un « *véhicule financier* » de type société d'économie mixte autorisant le portage par des acteurs publics ou privés, doté d'un capital suffisant, pour amorcer financièrement des projets locaux dans le domaine des investissements de production d'énergies renouvelables (ex.: unité de méthanisation, projet d'innovation sous réserve d'un modèle économique viable), et le développement économique durable (ex.: fromagerie pour des producteurs de lait bio qui sera utilisée en commun.)

La mise en action concerne la définition de cette structure, son montage, et sa mise en œuvre.

Ses champs d'intervention pourraient être :

*\* Accompagnement temporaire et à faible coût d'une partie des quasi-fonds propres des projets sécurisés (process et économie) éventuellement en complément des financements et aides traditionnels (fonds patient)*

*\* Pour les installations relevant de la recherche et développement (procédés non éprouvés), l'outil portera l'ensemble du projet jusqu'à l'atteinte des objectifs techniques et économiques*

La création de cette société d'économie mixte (SEM) est attendue pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 2019.

### **3) Fiche-projet 118 : Ouverture d'un point d'information transfrontalier :**

Chaque jour, près de 3500 ardennais franchissent la frontière pour aller travailler dans les pays limitrophes du département des Ardennes que sont la Belgique et le Grand-Duché du Luxembourg. Cela suscite des questionnements sur le droit du travail ou encore la sécurité sociale. La mise en place d'un point d'information transfrontalier répondra à ses questionnements.

Ce point d'information transfrontalier assure ainsi une mission d'information et de conseils auprès des habitants, des entreprises et des associations, ou encore des administrations. Pour ce faire, un juriste animera ce point d'information et assurera les missions suivantes :

\* *Veille juridique*

\* *Information, conseil et assistance aux usagers (habitants, entreprises, associations, administrations ...)*

\* *Diffusion de l'information au grand public*

\* *Rédaction et mise à jour des ouvrages et guides juridiques*

Ce point a donc pour but d'accentuer les échanges transfrontaliers et de lever les difficultés administratives et fiscales que peuvent rencontrer les habitants ou les entreprises.

### **4) Fiche-projet n°130 : Expérimenter le Pass Culture dans le département des Ardennes :**

Le ministère de la Culture a pour vocation de rapprocher la culture de tous les citoyens, et notamment des jeunes via le Pass culture. Il a pour ambition de susciter l'envie des jeunes générations à participer à la culture, et de leur donner accès à des propositions artistiques et culturelles sur tout le territoire.

Depuis le 4 juin 2019, les Ardennes ont intégré ce dispositif expérimental ayant démarré le 1<sup>er</sup> février 2019 par l'expérimentation de cinq départements (Bas-Rhin, Finistère, Guyane, Hérault, Seine-Saint-Denis). Ainsi, l'année de ses 18 ans, chaque jeune résidant dans les Ardennes peut solliciter l'octroi d'une enveloppe de 500 € à dépenser sur le Pass.

Le processus sera le même que celui mis en place pour la première phase d'expérimentation : après l'inscription sur le site <https://pass.culture.fr/>, vérification de leur éligibilité et activation des 500 euros dans leur Pass culture, les bénéficiaires pourront réserver toutes les activités et biens culturels référencés.

Pour ce faire, l'application Pass culture géolocalise les offres culturelles sous la forme d'une application web ou mobile téléchargeable gratuitement. Cette application fonctionne pour les livres, concerts et festivals de musique, la musique en ligne, ou encore les vidéos en ligne. Toutefois, pour favoriser la diversité ainsi que la curiosité culturelle, les propositions artistiques et culturelles font l'objet de plafonds de dépenses.

### **5) Fiche-projet n°131 : Création d'un conseil de développement et de coordination de centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Chooz :**

Situé sur la commune de Chooz, à quelques kilomètres de Givet, le CNPE de Chooz a produit en 2018, 21,6 milliards de kilowattheures, soit près de 5,5 % de la production nucléaire française d'EDF. Actuellement, près de 800 salariés d'EDF travaillent sur le site de Chooz ainsi que 250 salariés d'entreprises partenaires employés tout au long de l'année.

La centrale de Chooz constitue un cœur économique pour la commune ainsi que les territoires environnant. En 2018, les marchés passés avec les entreprises locales pour la maintenance ont représenté plus de 2,1 millions d'euros. Dans le domaine de l'emploi, la centrale de Chooz a organisé une journée « *Speed Meeting* » en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le groupement d'employeurs VALEMPLOI Ardennes. La centrale assure également le renouvellement de ses compétences par des mutations et recrutements et s'engage dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. En 2018, 34 salariés ont été embauchés, dont une personne en situation de handicap. En outre, la centrale s'implique aussi dans la formation des jeunes en apprentissage puisque 51 apprentis ont été accueillis en 2018.

L'objectif du CNPE est donc de consolider à moyen et long terme la place de la centrale à travers son programme industriel, en :

\* *Créant un réel projet de territoire*

\* *Promouvant l'emploi local*

\* *Renforçant les relations avec les prestataires, notamment ardennais*

\* *Développant la formation et les compétences*

Pour ce faire, un conseil de développement et de coordination sera créé afin de développer sur le long terme ces différents objectifs. Sous la présidence du Préfet du département, ce conseil se réunira trois fois par an.

### **Définitions :**

- **Fiche-projet :** C'est l'acte de naissance du projet. La fiche formalise l'existence et déclenche l'étude d'opportunité. Elle contient toutes les informations nécessaires à cette étude.
- **Fiche-action :** C'est la mise en mesures concrètes du projet. Elle assure la mise en œuvre des actions décidées par la fiche-projet.

# CONTACTS :



@Prefet08



Préfet des Ardennes



[www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

## CONTACT PRESSE:

Préfecture des Ardennes

Nathalie ANDRE: 03.24.59.66.20 – 06.40.95.37.33

Vanessa CHILLA: 03.24.59.66.28 – 07.85.89.91.53

@: [pref-communication@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardennes.gouv.fr)

